



Contrat de partenariat

Catéchète bénévole – Paroisse

Comment employer ce contrat de partenariat ?

Avant la rencontre avec le catéchète bénévole :

- la personne responsable de l'entretien avec le catéchète bénévole fait signer la lettre de bienvenue aux personnes responsables
- elle prépare deux exemplaires du contrat de partenariat à remplir avec le bénévole
- elle vérifie qu'elle pourra donner toutes les informations prévues dans ce contrat (assurances, noms, matériel, fonctionnement, ...)
- elle prépare un accueil convivial pour l'entretien

Pendant la rencontre avec le catéchète bénévole :

- la personne responsable de l'entretien présente le contrat de partenariat au bénévole; elle remplit les différentes rubriques avec lui
- elle prend note des différentes demandes ou remarques du catéchète bénévole
- elle signe les contrats avec le catéchète bénévole
- elle lui remet un exemplaire du contrat et en garde un pour la paroisse
- elle fixe le premier rendez-vous catéchétique avec le bénévole

Après la rencontre avec le catéchète bénévole :

- la personne responsable de l'entretien communique les différentes informations aux personnes concernées
- elle annonce à l'équipe catéchétique l'arrivée d'un nouveau catéchète bénévole
- elle cherche les réponses aux questions soulevées durant l'entretien et les communique au catéchète bénévole

A la fin de l'année catéchétique :

- la personne responsable du catéchète bénévole organise un entretien d'évaluation avec lui pour renouveler le contrat en tenant compte des modifications éventuelles